

**Circulaire DGS/MC2 n°2009-349 du 9 novembre 2009 relative à la mise en oeuvre de l'action II-1.3 du plan national de lutte contre les hépatites B et C 2009-2012 ayant pour objectif de permettre aux usagers de drogue de bénéficier d'un service de proximité assurant gratuitement le dépistage de ces hépatites et, le cas échéant, une vaccination contre l'hépatite B**

09/11/2009

Date d'application : immédiate.

Catégorie : directives adressées par le ministre aux services chargés de leur application, sous réserve, le cas échéant, de l'examen particulier des situations individuelles.

Résumé : inciter les usagers de drogue au dépistage des hépatites B et C et à la vaccination contre l'hépatite B. Mesure du plan national contre les hépatites B et C 2009-2012.

Mots clés : Centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques chez les usagers de drogue (CAARUD) - dépistage - hépatites B, hépatites C - plan national de lutte contre les hépatites B et C 2009-2012 - usagers de drogue - vaccination.

Références :

Plan national de lutte contre les hépatites B et C 2009-2012 ;

Article L. 3121-5 du code de la santé publique ;

Article L. 312-1 (9o) du code de l'action sociale et des familles ;

Articles R. 3121-33-1 à R. 3121-33-4 du code de la santé publique (décret n°2005-1606 du 19 décembre 2005 relatif aux missions des centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues et modifiant le code de la santé publique).

Annexe : questionnaire relatif au suivi de la mesure du Plan national de lutte contre les hépatites B et C 2009-2012 visant à inciter les usagers de drogue au dépistage et à la vaccination.

**Vous pouvez consulter cette circulaire en version PDF**

Source : BO Santé - Protection sociale - Solidarité no 2009/12 du 15 janvier 2010